

SÉANCE DU 7 MAI 2019

DÉCISION N° 2019 / 88 / TAéo / 1

**PROJET DE TRAMWAY NORD « TAE0 » A SAINT-DENIS DE LA REUNION
COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE DU NORD REUNION (CINOR)**

La Commission nationale du débat public,

- vu le Code de l'environnement en ses articles L. 121-1 et suivants, notamment le I de l'article L. 121-8, et l'article L. 121-9,
- vu le courrier de saisine et le dossier annexé de Monsieur Gérald MAILLOT, Président de la CINOR, en date du 25 avril 2019, demandant à la Commission de déterminer les modalités de participations du public à mettre en œuvre pour le projet de tramway Nord « TAéo » à Saint-Denis de la Réunion,

Considérant que :

- les impacts environnementaux du projet sont au regard du dossier positifs puisque l'objectif est de favoriser le report modal,
- les enjeux en termes d'aménagement du territoire sont limités à l'agglomération de Saint-Denis,
- les enjeux socio-économiques du projet sont importants au niveau local,

DÉCIDE :

Article 1 :

Il n'y a pas lieu d'organiser un débat public au sens de l'article R121-7 du Code de l'environnement sur le projet de tramway Nord « TAéo » à Saint-Denis de la Réunion, porté par la Communauté intercommunale du Nord Réunion.

Article 2 :

Le maître d'ouvrage, la CINOR, devra organiser une concertation préalable dont les modalités seront définies par la Commission et qui en déléguera l'organisation au maître d'ouvrage.

Article 3 :

Le maître d'ouvrage veillera à ce que la concertation sur le projet de tramway TAéo soit parfaitement articulée avec celle du Plan de déplacement urbain de l'agglomération dont la Commission est saisie par ailleurs.

Article 4 :

Le maître d'ouvrage veillera à ce que ce dispositif de concertation soit parfaitement articulé avec celui du projet RunRail porté par le Conseil Régional de la Réunion

Article 5 :

Madame Renée AUPETIT et Monsieur Daniel GUERIN sont désignés comme garants du processus de concertation prévu à l'article 2.

Article 6 :

La présente décision sera publiée au Journal Officiel de la République française.

La Présidente



Chantal JOUANNO